



Séance du mercredi 27 septembre 2023

**Délibération n° 02\_2023\_091**

**Rapport du service public 2022 sur le prix et la qualité du service public  
d'assainissement collectif**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-sept septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	Excusée
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Patrick LAVAINE
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Liliane PERSONNAT
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	Pouvoir à Franck DAUMIN
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT  Pouvoir à Jacqueline CHAMPION  Absente
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 30  
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PARILLAUD

Date de la convocation : 20 septembre 2023  
Date de l'affichage : 20 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20230927-022023091-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 27 septembre 2023

**Délibération n° 02\_2023\_091**

**Rapport du service public 2022 sur le prix et la qualité du service public  
d'assainissement collectif**

Monsieur Pascal COLLIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, présente ce dossier.

Vu la loi Barnier 95-101 du 2 février 1995,

Vu les articles L 2224-5 et D 2224-1 à D 2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 (*document joint à la synthèse*).

**Le Conseil communautaire, donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport du service public sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 (*document joint*).**

-----  
Le Président

  
Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

  
Olivier PARILLAUD

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.caufrance.fr](http://www.services.caufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE FRANCE

Assainissement collectif

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

**Exercice 2022**

Accusé de réception en préfecture  
0167004183-202203027-2022-03-DE  
Date de réception en préfecture : 04/10/2023

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	4
1.1. Présentation du territoire desservi.....	4
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	5
1.5. Volumes facturés.....	5
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	10
1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	11
2.1. Modalités de tarification.....	11
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
3. Indicateurs de performance.....	14
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	14
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	14
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	17
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	18
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	22
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	23
3.9. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	24
3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	25
3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	25
3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	26
3.13. Taux de réclamations (P258.1).....	27
4. Financement des investissements.....	28
4.1. Montants financiers.....	28
4.2. Etat de la dette du service.....	28
4.3. Amortissements.....	28
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	28
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	28
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	29
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT).....	29
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	30

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE FRANCE
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : Territoire CdC Coeur de France
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bessais-le-Frontental, Charenton-du-Cher, Coust, Drevant, Marçais, Meillant, Nozières, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond, Saint-Pierre-les-Étieux

### 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/07/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2040
- Nombre d'avenants : 2

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 15 072 habitants au 31/12/2022 (15 340 au 31/12/2021).

#### 1.4. Nombre d'abonnés

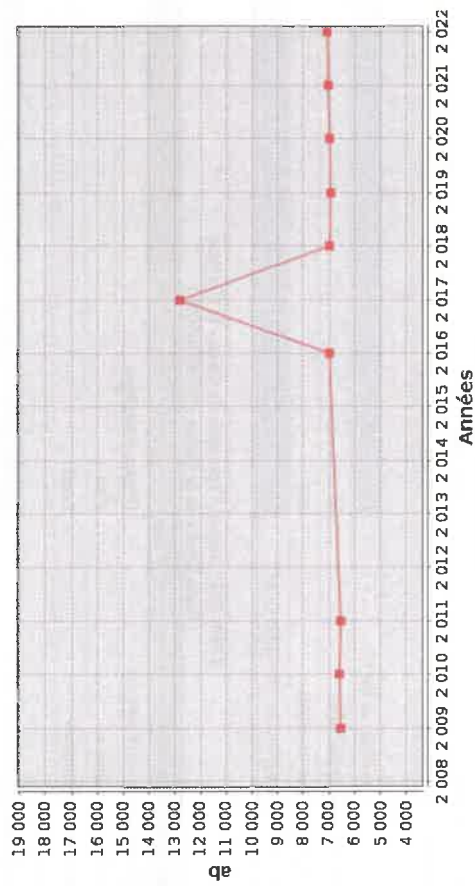


Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 055 abonnés au 31/12/2022 (7 034 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 59,79 abonnés/km) au 31/12/2022. (60,64 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,14 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,18 habitants/abonné au 31/12/2021).



#### 1.5. Volumes facturés

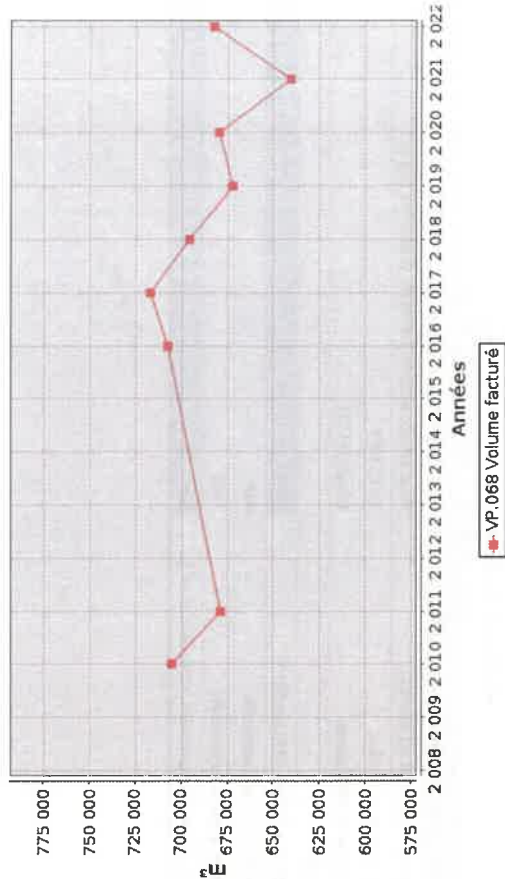


	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	640 427	682 545	6,6%

#### 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2022 (3 au 31/12/2021).



### 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
  - 118 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 118 km (116 km au 31/12/2021).

### 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1** : Station d'épuration d'Orcenais - Pré de la Dame  
Code Sandre de la station : 0418171S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1984
Commune d'implantation	Orcenais (18171)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	145
Nombre d'abonnés raccordés	63
Nombre d'habitants raccordés	256
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	22

**STEU N°2** : Station d'épuration de Coust - le Chignon  
Code Sandre de la station : 0418076S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	2014
Commune d'implantation	Coust
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	450
Nombre d'abonnés raccordés	108
Nombre d'habitants raccordés	450
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	73

**STEU N°3** : Station d'épuration de Charenton - route de Coust  
Code Sandre de la station : 0418052S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/2002
Commune d'implantation	Charenton-du-Cher (18052)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000
Nombre d'abonnés raccordés	416
Nombre d'habitants raccordés	1804
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	245

**STEU N°4** : Station d'épuration Bessais-le-Fromental  
Code Sandre de la station : 0418029S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1991
Commune d'implantation	Bessais-le-Fromental (18029)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	200
Nombre d'abonnés raccordés	77
Nombre d'habitants raccordés	159
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	40

**STEU N°5** : Station d'épuration d'ORVAL - Impasse du gardon  
Code Sandre de la station : 0418172S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1979
Commune d'implantation	Orval (18172)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	2100
Nombre d'abonnés raccordés	948
Nombre d'habitants raccordés	1842
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	380

STEU N°6 : Station d'Épuration de Saint Amand Montrond - Route de Bourges  
Code Sandre de la station : 0418197S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/2001
Commune d'implantation	Saint-Amand-Montrond (18197)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	20000
Nombre d'abonnés raccordés	5111
Nombre d'habitants raccordés	9770
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	4000

STEU N°7 : Station d'Épuration de Meillant - Ferme du Château  
Code Sandre de la station : 0418142S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	2022
Commune d'implantation	Meillant (18142)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	850
Nombre d'abonnés raccordés	284
Nombre d'habitants raccordés	703
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	150

## 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration d'Orcenais - Pré de la Dame (Code Sandre : 0418171S0001)	30,2	0
Station d'épuration de Coust - le Chignon (Code Sandre : 0418076S0001)	0,4	0,6
Station d'épuration de Charenton - route de Coust (Code Sandre : 0418052S0001)	10	6,4
Station d'épuration Bessais-le-Frontental (Code Sandre : 0418029S0001)	1,9	0,3
Station d'épuration d'ORVAL - Impasse du gardon (Code Sandre : 0418172S0002)	26	21,8
Station d'Épuration de Saint Amand Montrond - Route de Bourges (Code Sandre : 0418197S0004)	287	314,8
Station d'épuration de Meillant - Ferme du Château (Code Sandre : 0418142S0001)	0,3	4,63
<b>Total des boues produites</b>	<b>355,8</b>	<b>348,5</b>

### 1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration d'Orcenais - Pré de la Dame (Code Sandre : 0418171S0001)	30,2	0
Station d'épuration de Coust - le Chignon (Code Sandre : 0418076S0001)	0,4	0,6
Station d'épuration de Charenton - route de Coust (Code Sandre : 0418052S0001)	10	6,4
Station d'épuration Bessais-le-Frontental (Code Sandre : 0418029S0001)	1,9	0,3
Station d'épuration d'ORVAL - Impasse du gardon (Code Sandre : 0418172S0002)	26	21,8
Station d'Épuration de Saint Amand Montrond - Route de Bourges (Code Sandre : 0418197S0004)	287	314,8
Station d'épuration de Meillant - Ferme du Château (Code Sandre : 0418142S0001)	0,3	4,63
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>355,8</b>	<b>348,5</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Tarif	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	32 €	32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,6 €/m <sup>3</sup>	0,6 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	_____ €	_____ €
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	73,36 €	80,19 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 20 m <sup>3</sup>	1,122 €/m <sup>3</sup>	1,2158 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> de 21 à 100 m <sup>3</sup>	1,6995 €/m <sup>3</sup>	1,8378 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> de 101 à 200 m <sup>3</sup>	1,71 €/m <sup>3</sup>	1,8693 €/m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,7624 €/m <sup>3</sup>	1,9266 €/m <sup>3</sup>

Taxes et redevances		
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre :	0 €/m <sup>3</sup>
		0 €/tp <sup>3</sup>
		0,16 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

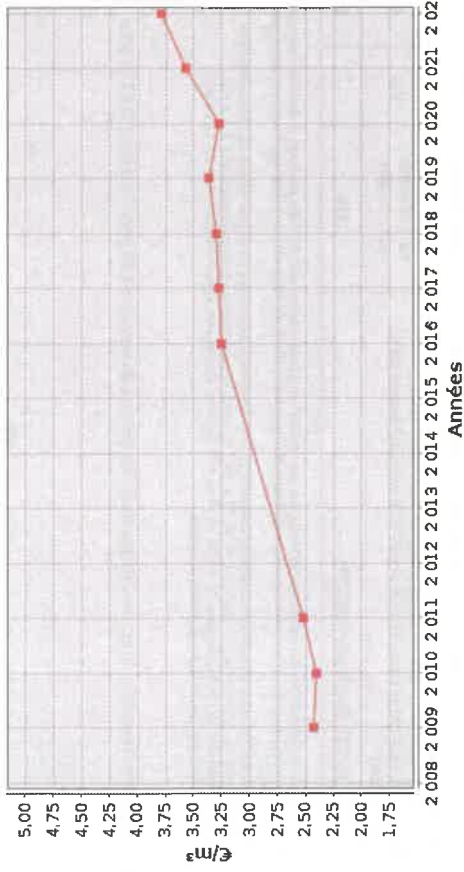
### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	32,00	32,00	0%
Part proportionnelle	72,00	72,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	104,00	104,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	73,36	80,19	9,3%
Part proportionnelle	192,40	210,33	9,3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	265,76	290,52	9,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	0,00	_____	_____%
Autre :	0,00	_____	_____%
TVA	38,90	41,37	6,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58,10	60,57	4,2%
<b>Total</b>	<b>427,86</b>	<b>455,09</b>	<b>6,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,57</b>	<b>3,79</b>	<b>6,2%</b>

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 7055 abonnés potentiels (100% pour 2021).

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EE)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	32,31%	0
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	100%	15
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>15</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/ pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration d'Orçenais - Prêt de la Dame	0	---	100
Station d'épuration de Coust - le Chignon	27	100	100
Station d'épuration de Charenton - route de Coust	37,87	100	100
Station d'épuration Bessais-le-Frontental	0	---	100
Station d'épuration d'ORVAL - Impasse du gardon	73,83	100	100
Station d'Épuration de Saint-Amant Montrond - Route de Bourges	863	100	100
Station d'épuration de Meillant - Ferme du Château	10,27	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

Commentaire : Pas d'élément reçu à ce jour de la part de la police de l'eau sur la conformité de la collecte

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBOS/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration d'Orcenais - Prê de la Dame	0	—	100
Station d'épuration de Coust - le Chignon	27	100	100
Station d'épuration de Charenton - route de Coust	37,87	100	100
Station d'épuration Bessais-le-Frontental	0	—	100
Station d'épuration d'ORVAL - Impasse du gardon	73,83	0	100
Station d'épuration de Saint Amand Montrond - Route de Bourges	863	100	100
Station d'épuration de Meillant - Ferme du Château	10,27	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (92 en 2021).

Commentaire: Pas d'éléments reçu à ce jour de la part de la police de l'eau sur la conformité des stations

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBOS/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration d'Orcenais - Prê de la Dame	0	—	—
Station d'épuration de Coust - le Chignon	27	100	100
Station d'épuration de Charenton - route de Coust	37,87	100	100
Station d'épuration Bessais-le-Frontental	0	—	—
Station d'épuration d'ORVAL - Impasse du gardon	73,83	0	100
Station d'épuration de Saint Amand Montrond - Route de Bourges	863	100	100
Station d'épuration de Meillant - Ferme du Château	10,27	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (92 en 2021).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration d'Orcenais - Pré de la Dame :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,6

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### Station d'épuration de Coust - le Chignon :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,6

#### Station d'épuration de Charenton - route de Coust :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,4

#### Station d'épuration Bessais-le-Frontental :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,3

Station d'épuration d'ORVAL - Im passe du gardon :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		21,8

Station d'épuration de Meillant - Ferme du Château :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,63

Station d'Épuration de Saint Amand Montrond - Route de Bourges :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		314,8

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 22

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 18,6 par 100 km de réseau (19 en 2021).

### 3.9. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivait à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
Station d'épuration d'Orcenais - Prê de la Dame	0	0	—	—
Station d'épuration de Coust - le Chignon	0	0	100	—
Station d'épuration de Charenton - route de Coust	2	2	100	100
Station d'épuration Bessais-le-Fromental	0	0	—	—
Station d'épuration d'ORVAL - Impasse du gardon	12	12	100	100
Station d'Épuration de Saint Amand Montrond - Route de Bourges	24	24	100	100
Station d'épuration de Meillant - Ferme du Château	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2021).

### 3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	Exercice 2021	Exercice 2022
20	Oui	Oui
+ 10	Non	Non
+ 20	Non	Non
+ 30	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	Non	Non
+ 10	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2021).

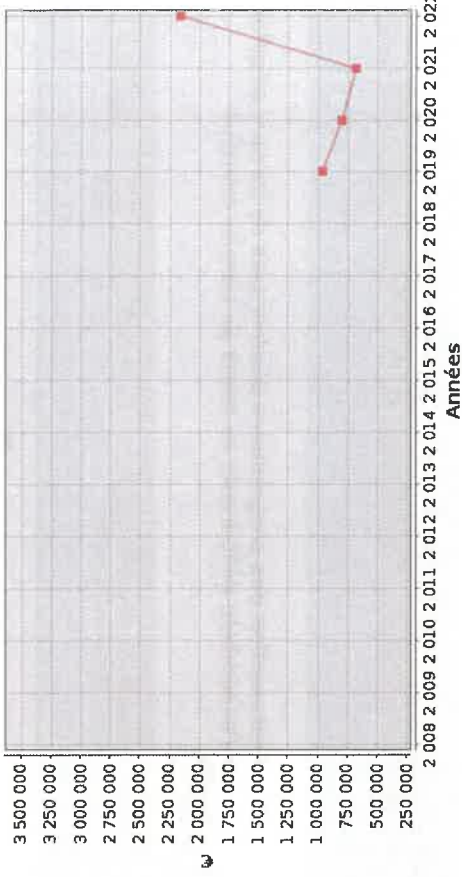
### 3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	686 026	2 163 305
Épargne brute annuelle en €	1 243 214	613 462
Durée d'extinction de la dette en années	0,6	3,5



### 3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =  $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$

	Exercice N	Minus 1. year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	40 232		41 075
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	2 422 587		2 416 095
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	1,66		1,7

### 3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations =  $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix)}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	454 425
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre  fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	686 026	2 163 305
Montant remboursé durant l'exercice en €		
en capital		
en intérêts		

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ € (\_\_\_\_\_ € en 2021).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu [ ] demandés d'abandon de créance et en a accordé 270,96 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0328 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Valeur 2021	Valeur 2022	
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	15 340	15 072
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	355,8	348,5
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,57	3,79
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	0	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0328	0,0004